

Intérim et prévention : comment l'entreprise CIE Réunion Electrotechnique Maintenance (COREM) structure sa démarche de prévention des intérimaires



Depuis 2004, COREM, dirigée par M. Juhoor Rahim, s'est imposée dans l'électricité tertiaire et industrielle. Avec une cinquantaine de salariés permanents, et intervient sur des chantiers variés, allant des installations électriques classiques aux projets de transition énergétique. Sur certains chantiers de grande

ampleur, notamment ceux nécessitant le tirage de plusieurs centaines de kilomètres de câbles, l'entreprise peut mobiliser jusqu'à soixante intérimaires, ce qui rend la prévention et la coordination essentielles.

Chez COREM, l'intérimaire est considéré comme un salarié à part entière. Son intégration commence au siège : remise d'un livret d'accueil, vérification des habilitations et des documents médicaux, puis test d'habilitation électrique. Sur le chantier, le chef d'équipe assure un accueil spécifique, la formation au poste, la présentation des risques, des consignes de sécurité, et le contrôle des EPI. Dans l'industrie, certains clients imposent un niveau d'exigence très élevé en matière de sécurité.

Dans l'industrie, où les clients exigent une rigueur maximale, cette discipline est appliquée sans distinction entre permanents et intérimaires, ce qui pousse l'entreprise COREM à maintenir une vigilance constante. Les équipes sont organisées en petits groupes encadrés, et toute entorse aux règles entraîne une sanction immédiate.

La fidélisation des intérimaires depuis cinq ans facilite leur montée en compétence et leur intégration dans la culture sécurité. Les nouveaux entrants suivent un cycle de formation et d'évaluation, et la mission est interrompue en cas de non-respect des consignes. Les résultats sont encourageants, après avoir constaté deux fois plus d'accidents chez les intérimaires que chez les permanents l'an passé, COREM n'a enregistré aucun accident intérimaire cette année. Le principal risque reste la route, qui concentre 80 % des accidents.

Les phases de chantier les plus sensibles sont celles de mise sous tension et de mise en service, où les risques d'électrisation augmentent. Pour les anticiper, COREM fait appel chaque année à un **IPRP** chargé d'auditer les pratiques et de mettre à jour le **DUERP** en intégrant les retours du terrain.

Les échanges avec les agences d'intérim, encore peu formalisés, devraient être renforcés, notamment après des missions impliquant de nombreux intérimaires.

La participation au programme **INTERIM** a conforté l'entreprise dans sa démarche d'amélioration continue. M. Juhoor souhaite développer la formation des encadrants, renforcer la coordination avec les partenaires et formaliser les pratiques. Pour lui, la sécurité se construit collectivement et doit désormais s'étendre à l'ensemble de l'entreprise, bien au-delà des seuls intérimaires.